

Communiqué de presse

PAC Système-Module: Plus de 500 installateurs qualifiés et bien plus de 500 modules disponibles

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'installation d'un PAC Système-Module est une condition préalable dans 19 cantons pour l'obtention d'une subvention dans le cas d'un remplacement d'un chauffage électrique ou fossile par un système de pompe à chaleur, respectueuse de l'environnement. myclimat encourage également le remplacement d'un chauffage fossile par l'installation d'une pompe à chaleur, dans la mesure où un PAC-SM est installé.

Dans ce contexte, les PAC-SM ont rapidement investi le marché. Ces 19 cantons ont déjà informé qu'à fin juin 2017, 900 demandes de subvention avec PAC-SM ont été validées. A fin juillet, près de 500 installateurs avaient suivi la journée de formation donnée par le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP. La majorité de ces entreprises a souhaité apparaître sur la liste des "entreprises et planificateurs qualifiés PAC-SM". Cette liste est disponible sur le site internet www.wp-systemmodul.ch. Grâce à cette liste, les maîtres d'ouvrages peuvent se renseigner sur les entreprises de leur région qui ont acquis la qualification. Les fabricants et fournisseurs de pompes à chaleur ont développé et certifié des pompes à chaleur sol-eau et air-eau compatibles PAC-SM. Aujourd'hui, plus de 500 modules de 30 fabricants/fournisseurs sont agréés. La liste de ces modules est également visible sur www.wp-systemmodul.ch. Elle est régulièrement mise à jour et élargie.

GSP, 10 août 2017

Partenaires:

